

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

G/TBT/CS/N/7

31 juillet 1995

(95-2266)

## Comité des obstacles techniques au commerce

Conformément au paragraphe C du Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes figurant à l'Annexe 3 de l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce, "les organismes à activité normative qui auront accepté ou dénoncé le présent Code en adresseront notification au Centre d'information ISO/CEI à Genève". La notification ci-après, transmise au Secrétariat par le Centre d'information ISO/CEI, est distribuée aux Membres pour information.

### NOTIFICATION AU TITRE DU PARAGRAPHE C DU CODE DE PRATIQUE DE L'OMC CONCERNANT LES OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE

(Notification d'acceptation du Code de pratique de l'OMC concernant  
les obstacles techniques au commerce)

<b>Pays/Territoire douanier/Arrangement régional:</b> <u>PEROU</u>
<b>Nom de l'organisme à activité normative:</b> Comisión de Supervisión de Normas Técnicas, Metrología, Control de Calidad y Restricciones Pararancelarias del INDECOPI (Commission de surveillance pour les normes techniques, la métrologie, le contrôle de qualité et les restrictions paratarifaires de l'INDECOPI).
<b>Adresse de l'organisme à activité normative:</b>  Calle la Prosa 138 Lima 41 Pérou  <b>Téléphone:</b> 5114 711777 <b>Téléfax:</b> 5114 716229 <b>Télex:</b> n.d.  <b>Courrier électronique:</b> cnmshoo @ indecopi.gob.pe
<b>Type d'organisme à activité normative:</b>  <input checked="" type="checkbox"/> <b>institution du gouvernement central</b> <input type="checkbox"/> <b>institution publique locale</b> <input type="checkbox"/> <b>organisme non gouvernemental</b>
<b>Champ des activités normatives actuelles et prévues:</b> Gestion et assurance de la qualité - environnement - métrologie - circuits de fluides et leurs composants - technologie alimentaire - construction et matériaux de construction
<b>Date:</b> 8 juin 1995